PROCÈS-VERBAL

DU 9 AOÛT 2024

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Gaétan Proulx, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00,

6 personnes assistent à la séance.

24-08-001 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2024**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2024
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 31 juillet 2024
5.3 TECQ 2024-2028 : Dénonciation des réductions
5.4 PRABAM reddition de compte finale
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
Pas de point à traiter
8. Travaux publics-Transports
8.1 Rechargement du 7e Rang Ouest, décompte progressif #1

9. Hygiène du milieu
Pas de point à traiter
10. Aménagement, Urbanisme et développement
10.1 Demande de modification règlementaire
11. Loisirs, culture et vie communautaire
11.1 Acceptation soumission pour réparation de fondation au 48 rue Principale
12. Dossiers des Élus
13. Varia
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. André Blouin

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-002 **3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUILLET 2024</u>**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2024

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gérard Desjardins

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 5 juillet 2024 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

Transports et Mobilité durable : Informe la municipalité que le PAVL a été renouvelé jusqu'au 31 mars 2026.

4.2 <u>MRC de La Mitis : Rapport du maire de la séance du 10 juillet de la MRC</u>

- Une motion de félicitation a été déposé pour les 25 ans de M. Marcel Moreau en tant que directeur général de la MRC.
- Un mandat pour l'étude de la mise en place d'une collecte des plastiques agricoles a été octroyé avec les fonds du FRR.
- La MRC a fait l'acquisition d'un GPS et d'un drone pour ses besoins de surveillance avec les fonds du FRR.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24-08-003

5.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2024 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 juillet 2024 au montant de 73 345.34$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-004

5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 JUILLET 2024

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 juillet 2024 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gervais Parent

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-005

5.3 TECQ 2024-2028 : DÉNONCIATION DES RÉDUCTIONS

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales via sa ministre madame Andrée Laforest a confirmé un apport 548 651$ à la Municipalité de Saint-Charles-Garnier via la TECQ 2024-2028;

ATTENDU QUE la nouvelle TECQ représente une diminution de 15.1% du montant accordé en 2019 et de 31.2% du montant ajusté en 2020;

ATTENDU QUE les sommes allouées par la TECQ 2019 représentent en dollars canadiens indexés de 2019 à 2024 un montant de 764 602$ pour le montant de base et de 944 352$ pour le montant ajusté ce qui représente une diminution réelle du pouvoir d'achat de 28.2% du montant accordé en 2019 et de 41.9% du montant ajusté en 2020;

ATTENDU QUE la TECQ est un des seuls moyens afin de ne pas augmenter la charge fiscale des citoyens lors de travaux nécessaires, et obligatoires, à la qualité de vie et aux besoins essentiels de la population de Saint-Charles-Garnier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. André Blouin

QUE le conseil municipal de la Paroisse Saint-Charles-Garnier dénonce ce désengagement du Gouvernement du Québec et du Gouvernement fédéral dans le programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier demande aux gouvernements provinciaux et fédéraux impliqués dans la TECQ 2024-2028 de revoir les montants octroyés afin d'assurer la pérennité des projets en infrastructures municipales;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier demande à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) de débattre ce point avec le gouvernement du Québec et de l'apporter lors de ses prochaines assises à l'automne 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-08-006 **5.4- <u>PRABAM REDDITION DE COMPTE FINALE</u>**

ATTENDU QUE le 21 juin 2021 la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation madame Andrée Laforest a annoncé une aide financière de 75 000$ à la municipalité dans le cadre du programme PRABAM;

ATTENDU QUE les travaux admissibles ont été effectués sur le garage municipal et sur le centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. André Blouin

QUE le directeur général et greffier-trésorier monsieur Robert Lyman soit nommé pour signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Charles-Garnier tous les documents nécessaires de la reddition de compte du programme PRABAM;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier confirme la

réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale;

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

PAS DE POINT À TRAITER

8. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

24-08-007 **8.1 <u>RECHARGEMENT DU 7E RANG OUEST, DÉCOMPTE PROGRESSIF #1</u>**

ATTENDU QUE des travaux de rechargement ont eu lieu dans le 7e Rang Ouest en juillet 2024;

ATTENDU QUE les travaux étaient sous la supervision du service d'ingénierie de la FQM et que cette firme vient de produire le décompte progressif #1 pour la réalisation de 90% des travaux;

ATTENDU QUE le mandat de la réalisation des travaux a été donné à Les Constructions Jalbert et Pelletier inc.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte le décompte progressif #1 pour le rechargement du 7e Rang Ouest produit par la FQM;

QUE la municipalité accepte de payer la facture # 30418 au montant de 85 230.02$ taxes incluses à Jalbert et Pelletier inc.;

QU'un montant de 75 000$ de cette facture soit imputé à l'aide financière du PPA-CE;

QUE la balance de cette somme ainsi que la retenue de 10% du projet soient imputées à la TECQ 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

24-08-008

10.1 DEMANDE DE MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE

CONSIDÉRANT la demande de modification des règlements d'urbanisme numéro DMR2024-01 déposée le 16 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser les usages « habitation I - habitation unifamiliale isolée » et « commerce I – services et métiers domestiques » dans la zone 1 (FRT).

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gaétan Proulx et appuyé par M. Gervais Parent

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier accepte de faire suite à la demande numéro DMR2024-01;

QUE cette demande soit intégrée à une future modification du règlement de zonage numéro 167.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

24-08-009

11.1 ACCEPTATION SOUMISSION POUR RÉPARATION DE FONDATION AU 48 RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier s'est portée acquéreur du bâtiment sis au 48 rue Principale en avril 2024;

ATTENDU QUE dans le montage financier pour obtenir l'aide du Fonds de vitalisation de la MRC de La Mitis des sommes ont été accordées pour la réparation des fondations du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Bruno Roy

QUE le conseil municipal de la Paroisse Saint-Charles-Garnier accepte la soumission de EBED Construction inc. au montant de 27 301.99$ taxes incluses pour la réparation des fondations du bâtiment sis au 48 rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

_____
_____
_____
_____
_____
_____

13. <u>VARIA</u>

14 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

24-08-010 **15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin de la lever de l'assemblée à 19h50.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…… ……..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier